

Pétons des câbles!

Soyons solidaires face aux matons, aux flics et aux commissions psychiatriques!

L'épouvantail de la répression a pour rôle d'effrayer celles et ceux qui refusent de se résigner à leur condition sociale et qui voudraient satisfaire leurs besoins et désirs malgré les lois qui visent au maintien des privilèges des riches et des bons citoyens.

Lorsque la réinsertion sociale d'un prisonnier semble exclue aux yeux de la justice, les articles 59 à 64 du Code Pénal permettent de le laisser pourrir entre quatre murs au delà de sa peine sans prendre en compte la gravité du délit commis.

On comprend bien qu'il s'agit de pouvoir garder en prison, parfois à vie, des individus qu'une certaine couche de la population ne veut pas voir en liberté, sous prétextes qu'ils sont « malades » ou qu'ils risquent de récidiver. Couche de la population dont la disparition réglerait bien des problèmes.

C'est ainsi que Skander Vogt, assassiné en 2010 par les matons de Bochuz et l'unité d'élite de la gendarmerie vaudoise (DARD), a passé plus de dix ans en prison alors qu'il était condamné à 20 mois.

En 2012, un homme subissant l'article 59 menace de s'immoler devant le siège pénitentiaire vaudois à Penthelaz, lorsque le DARD intervient en lui tirant dessus avec des balles en caoutchouc, il se met le feu.

Marco Camenisch est emprisonné en Suisse depuis plus de 10 ans pour sa participation à la lutte antinucléaire des années 70 et pour des délits liés à sa cavale pendant les années 80. En mai 2011, sa demande de remise en liberté au 2/3 de sa peine lui a été refusée. La réponse marque la volonté de le garder en prison au delà de sa condamnation initiale parce qu'il reste insoumis.

